DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL
RÈGLEMENT U13 – FOOT À 10
Saison 2026/2027

Article 1 – Format de la compétition

La pratique U13 Foot à 10 se déroule selon les modalités définies par le présent règlement et les règlements généraux en vigueur.
Chaque équipe est composée de **10 joueurs sur le terrain et de 4 remplaçants maximum**.
Participation de licenciés U12 : 3 joueurs maximum sur la feuille de match
U11 interdit.

Le nombre de joueurs dont la licence est frappée du cachet « Mutation » et pouvant être inscrits sur la FMI/Feuille de match est limité comme suit : 4 dont 1 muté maxi hors période normale

Article 2 – Durée des rencontres et modalités de départage

Les rencontres se déroulent selon le format suivant :
Protocole FFF : « Jouons du bon côté »
Un protocole Fair-Play est mis en place avant et après chaque rencontre :

- Avant-match : entrée commune des deux équipes et de l'arbitre, suivie d'une photo collective de l'ensemble des acteurs de la rencontre avec la banderole « Jouons du bon côté ».
- Fin du match : réalisation du « Fair-Play Check » réunissant l'ensemble des acteurs de la rencontre, afin de valoriser le respect, le partage et l'esprit sportif.
- **Ballon :** Taille 4
- **Durée du match :** 2 périodes de 35 minutes.
- **Pause à la mi-temps :** 15 minutes, permettant notamment le changement de camp, la rotation des arbitres assistants et le coaching des équipes.
- **Égalité à l'issue du temps réglementaire :** les équipes sont départagées par une séance de tirs au but.

La séance de tirs au but se déroule selon les modalités suivantes :

- Chaque équipe désigne 5 tireurs parmi les joueurs autorisés à participer à la rencontre.
- Les deux équipes exécutent alternativement leurs tirs au but.
- En cas d'égalité après les 5 tirs, la séance se poursuit selon le principe de la mort subite, jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage à nombre de tirs égal.

Feuille de match : la feuille de match informatisée (FMI) est obligatoire pour chaque rencontre.

Article 3 – Classement et attribution des points

Le classement est établi selon le barème suivant :

- Victoire dans le temps réglementaire : **3 points**.
- Match nul à l'issue du temps réglementaire : **1 point pour chaque équipe**.
- Victoire à l'issue de la séance de tirs au but : **1 point supplémentaire**.
- Match perdu par forfait : **–1 point**.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, celles-ci sont départagées successivement selon les critères suivants :

1. La différence de buts particulière entre les équipes concernées.
2. La différence de buts générale.
3. Le nombre de buts marqués.

Article 4 – Dimensions et configurations du terrain

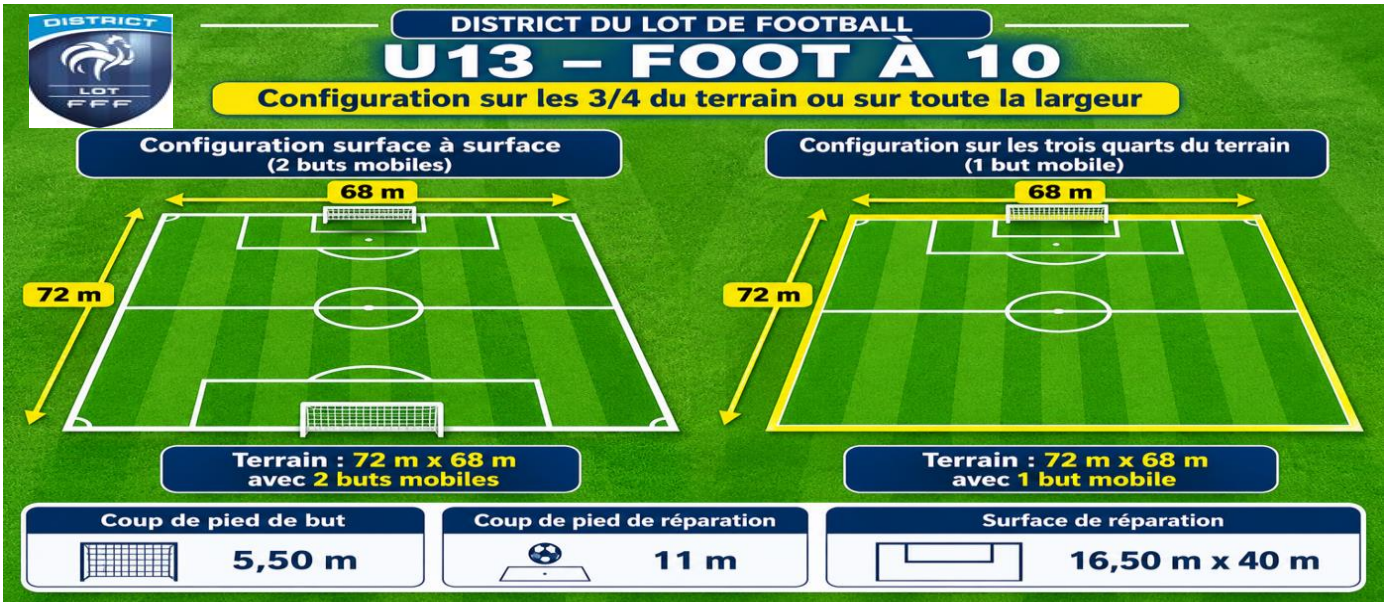
La pratique U13 Foot à 10 se déroule sur un terrain conservant toute sa largeur, soit **68 mètres**.
Deux configurations sont possibles :

- **Configuration surface à surface :** terrain de 72 m × 68 m avec 2 buts mobiles.
- **Configuration sur les trois quarts du terrain :** terrain de 72 m × 68 m avec 1 but mobile.

Les dimensions et repères réglementaires sont les suivants :

- Coup de pied de but : 5,50 m.
- Coup de pied de réparation : 11 m.
- Surface de réparation : 16,50 m × 40 m.

L'installation du terrain doit respecter les dimensions prévues et garantir la sécurité des joueurs.



Article 5 – Arbitrage

Chaque rencontre est dirigée par un arbitre officiel au centre du terrain. L'arbitrage à la touche est assuré par les jeunes joueurs des équipes participantes.

Les dispositions suivantes sont obligatoires :

- L'arbitre assistant doit impérativement être un joueur U13 inscrit sur la feuille de match.
- Un même joueur ne peut exercer cette fonction qu'une seule fois par rencontre, pour une durée maximale de 17 minutes 30 secondes.
- L'exercice de cette fonction nécessite obligatoirement l'utilisation d'un drapeau de touche.
- Chaque équipe doit se déplacer avec son propre drapeau de touche. Le club recevant n'est pas tenu de fournir un drapeau aux équipes visiteuses.
- **Carton blanc appliqué conformément aux règlements généraux du District du Lot de Football**

Les équipes sont responsables du respect de ces dispositions.

Article 6 – Respect du règlement et sanctions

Le District pourra procéder à des vérifications des feuilles de match afin de contrôler le respect des dispositions du présent règlement.

Tout manquement constaté pourra entraîner des sanctions administratives et financières, conformément aux règlements applicables, pouvant aller jusqu'à la non-qualification du club pour la phase territoire.

Toute équipe ayant fait l'objet d'une sanction pour des faits disciplinaires graves pourra se voir refuser l'accès à la phase territoire, après notification d'une décision du Bureau ou du Comité directeur du District.

Article 7 – Qualification pour la phase territoire

À compter de janvier 2027, les deux équipes qualifiées pour la phase territoire devront satisfaire aux exigences du cahier des charges de la compétition.

En cas de place vacante, notamment à la suite du refus ou de l'impossibilité pour une équipe qualifiée de participer, la place sera proposée à l'équipe suivante au classement, sous réserve du respect des conditions de qualification et du cahier des charges.

Article 8 – Gestion des litiges

La Commission départementale des jeunes (CDJ) est compétente pour examiner les litiges administratifs relatifs à l'application du présent règlement, sans préjudice des compétences de la Commission départementale de lutte contre la délinquance (CDLD) en matière disciplinaire.

Les décisions sont prises conformément aux règlements et procédures en vigueur au sein du District du Lot de Football.

Article 9 – Application du règlement

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des équipes engagées dans la compétition U13 Foot à 10 pour la saison 2026/2027.

Il entre en vigueur après validation par l'instance compétente du District du Lot de Football.